

# Saint-Vaize à la veille de la Révolution

1779-1789

d'après les registres paroissiaux

La présente étude s'appuie sur le dépouillement de plus de 400 actes consignés dans les registres paroissiaux. Ces actes ont été numérisés et sont consultables sur le site des Archives départementales de la Charente-maritime.

Un siècle avant la période qui nous intéresse, voici ce que dit de Saint-Vaize *l'Etat des paroisses en la généralité de Limoges, des noms des seigneurs, des fruits qu'elles produisent, des impositions depuis l'année 1689 jusqu'en 1686, du nombre de feux, des bœufs et des vaches de chacune, ensemble des lieux où se distribue l'estappe* :

« 1680, 736 L. — 1681, 677 L. — 1682, 642 L. — 1683, 712 L. — 1684, 760 L. — 1685, 700 L.

M. de La Trimouille en est le seigneur. — 58 feux. — La terre est fort ingratte. Il y croist peu de grains et peu de vin. Il y a quelques bois taillis et peu de pascages. »<sup>1</sup>

En 1779, la situation a quelque peu évolué, la population est en légère augmentation<sup>2</sup> mais Saint-Vaize reste une paroisse pauvre. Le cadastre napoléonien, dressé en 1810 par M. Augereau, géomètre secondaire, ne montre, en revanche, quasiment pas de changements entre la paroisse de 1789 et la commune post-révolutionnaire. Après les éphémères et très déchristianisés « Le Rocher » et « Vaize-Charente », la commune de Saint-Vaize a retrouvé son nom et reste limitée par le fleuve Charente et les communes de Saint-Savin<sup>3</sup>, Le Douhet et Bussac. Elle est principalement peuplée dans sa partie ouest. Au bourg, assez peu compact, s'ajoutent quelques écarts, souvent constitués d'un très petit nombre d'unités d'habitation : « Lauserais », « Ville-Court », La Salle, Le Brandet, une partie du village de Gros-Roc, « La Planche » et ses moulins, « les Chaublets », les trois moulins à vent « Tapon », « Biron » et « Beaudrie », une partie du moulin de Rochefollet, le Prieuré, la Borderie, « Au Pot vert », les villages de « Le Port la Pierre », « Chanignau » et Lambert. Il sera utile de s'attarder ultérieurement sur ce plan.

---

1 « Cette statistique offre une base solide à toute étude sur les conditions économiques de notre région à la mort de Colbert. Elle a donc une grande valeur pour l'histoire. », note Alfred Leroux. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 28, 1899 : Etat des paroisses de l'élection de Saint-Jean-d'Angély, p. 286 et suiv.

2 Le *Dictionnaire* d'Expilly ... oublie tout simplement Saint-Vaize. En 1793, la commune compte 324 habitants.

3 De la paroisse de Saint-Savin, avec son prieuré dépendant de la grande abbaye poitevine, fut détachée au Moyen Âge celle de Taillebourg, qui se limitait à l'éperon, très probablement en lien avec le château. Ruinée pendant les guerres de Religion, Saint-Savin continua d'exister virtuellement selon un statut ambigu jusqu'en 1830, date de son rattachement définitif à Taillebourg, qui entérinait un état de fait de plusieurs siècles.

## LES REGISTRES

Les registres présentent une première page ainsi imprimée :

### *RESSORT DE SAINT JEAN-D'ANGELY*

*Registre contenant (...) Feuilles de papier blanc, pour enregistrer les Baptêmes, Mariages et Sépultures qui se feront pendant l'année mil sept cent (...) dans l'Eglise paroissiale de (...), en notre Ressort, lesquels ont été cottés & paraphés par nous, JEAN-JOSEPH DE BONNEGENS<sup>4</sup>, Seigneur des Hermitans<sup>5</sup>, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général en la Sénéchaussée et Siège Royal de Saint Jean-d'Angély, le (.....) mil sept cent (...).*

Signé : De Bonnégens, lieutenant g<sup>ral</sup>

Les actes sont presque toujours rédigés par le prêtre célébrant. Les différences d'écriture montrent cependant quelques exceptions. De rares inversions dans les actes laissent penser qu'ils n'ont pas toujours été rédigés le jour de la célébration. Aucun problème ne se posait alors dans le cas général, celui où aucun des signataires potentiels ne savait écrire. Quand des signatures sont apposées, il est évident que l'acte a été rédigé préalablement.

Alors que certains curés prennent encore la peine de noter dans les registres certains événements mémorables, celui de Saint-Vaize se borne à enregistrer les actes. Nous ne disposons ainsi d'aucune information de sa part sur les phénomènes météorologiques, les faits divers, les visites de personnages de marque etc.

Saint-Vaize étant un prieuré-cure, le prieur est le curé en titre. Lorsqu'il ne prend pas en charge sa paroisse, le prêtre qui le supplée signe en tant que « vicaire ». Le P. Louis Jullien, prieur, connaît une longévité exceptionnelle. Il apparaît au début de l'année 1733 et signera pour la dernière fois le 3 mai 1791. Vers la fin de sa vie, il interviendra encore de manière de plus en plus sporadique. Indéfectible célébrant jusqu'au 5 janvier 1781, il est remplacé par la P. Marchant, « vicaire »<sup>6</sup>, mais, à l'occasion, reprendra du service. Le P. Limat ne fera qu'un bref passage en 1788 et aura pour successeur, dès l'automne, le P. Gallonde, ce qui n'empêchera d'ailleurs pas le P. Marchant, devenu vicaire de Saint-Denis-d'Oléron, de revenir célébrer un mariage en octobre. Les célébrants étrangers à la paroisse sont rarissimes.

## LES BAPTÊMES

Les 235 actes de baptêmes<sup>7</sup> sont, assez logiquement, les plus nombreux.

---

4 Jean-Joseph de Bonnégens des Hermitans (1750-1817), est le plus illustre représentant d'une grande famille de robe. Outre les titres mentionnés, il fut également avocat au Parlement et député du Tiers-Etat en 1789 pour l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. Il signera le serment du Jeu de Paume. Par la suite, il sera président du tribunal civil de Saint-Jean-d'Angély et anobli en 1814 après quarante ans de magistrature.

5 Aujourd'hui commune d'Antezant-La-Chapelle. La veuve de Jean de Bonnégens transmet les Hermitans à son fils Jean-Baptiste, le père de Jean-Joseph, en 1733. La famille conservera la propriété jusqu'en 1919.

6 Il est mentionné comme diacre demeurant à Saintes dans une baillette de juin 1779

7 Soit 237 naissances en tenant compte des jumeaux : 120 garçons et 117 filles, la répartition naturelle étant ainsi respectée. Une naissance gémellaire donne lieu à deux actes.

Tous les baptêmes sont célébrés à l'église, probablement sur les fonts datés de 1620 encore visibles aujourd'hui et encore, tout aussi probablement, à leur emplacement d'origine. On ne trouve pas de trace écrite d'ondoiements au domicile ou de baptêmes « au bassin » ou juste après la naissance, dans le cas où la matrone tenant lieu de sage-femme, « lui ayant connu quelque signe de vie », selon la formule souvent en usage à cette époque, aurait craint que l'enfant ne survive pas assez longtemps pour être amené à l'église.

Le baptême est toujours célébré le jour de la naissance ou le lendemain, sans doute quand l'accouchement a été nocturne. Une seule exception : Marie Françoise David est baptisée 2 jours après sa naissance, peut-être pour des raisons de parrainage, le parrain étant le « sieur » Jacques Etienne Benjamin Berton, notable, et la marraine « demoiselle » Marie Allenet, d'une autre famille en vue. La cérémonie, on le devine, conserve un caractère privé et ne rassemble qu'un très petit nombre de personnes, sans doute parfois, outre le célébrant, le parrain, la marraine et l'enfant.

Les nouveau-nés baptisés à Saint-Vaize mais venant d'une autre paroisse<sup>8</sup> sont peu nombreux. Les causes de l'anomalie, qui peuvent sans doute être multiples, sont :

- l'absence du curé

« M.le curé du Douhet nous a-t-on dit absent » pour baptiser le petit Jean Fradin. Le fait se remarquera plusieurs fois pour Bussac et le Douhet.

- la commodité

Il est plus facile aux gens de Rochefollet, par exemple, de se rendre à l'église de Saint-Vaize qu'à celle de Bussac, cela avec le consentement du curé de cette paroisse.

- l'urgence

C'est le cas des jumeaux Ferret, « lesdits enfants de la paroisse de Bussac ont été aux fonts baptismaux de cette paroisse à cause de la proximité, estant en danger ». Le curé du Douhet, de même, baptisera sur les fonts de Saint-Vaize une petite paroissienne malade. En décembre 1780, « le soir après soleil couché et la nuit estant », la petite Catherine Taillason arrive, portée par Jean Sicard et Catherine Thoreau accompagnés d'une matrone. Un long développement relate la négociation : relevant de la paroisse « du Douet », ils sont venus en raison du danger de mort de l'enfant et ne peuvent retourner, de nuit, par temps couvert.

Quand les naissances illégitimes - c'est-à-dire d'enfants conçus hors mariage - sont rarissimes, comme à Saint-Vaize, il faut toujours s'interroger : les jeunes filles de la paroisse sont-elles particulièrement vertueuses ou le curé a-t-il pris quelques libertés avec ses écritures pour donner de ses ouailles - et conséquemment de sa réputation - une meilleure image ? On ne débusque pas d'actes nettement postdatés et laissant soupçonner des régularisations hâtives. La sincérité des actes est donc globalement crédible. Pour trois naissances seulement la situation est très douteuse et pour une autre il apparaît clairement que les parents ont, selon l'expression populaire, fêté Pâques avant les Rameaux. Deux situations particulières sont à noter. Le petit Jean Coindreau naît hors mariage mais sa mère Andrée livre le nom du père, un certain Pierre Bonamy (!?), « ... suivant la déclaration qu'elle en a fait en justice et à nous ». Elisabeth Fort, «...accouchée en passant dans cette paroisse», fait baptiser un petit Louis à Saint-Vaize en février 1789.

Trois naissances gémellaires sont enregistrées. Curieusement, deux se suivent à 3 jours d'intervalle au printemps 1780 : Jean Simon et Elisabeth Michel le 28 mars, René et Jean Ferret le 1er avril. Jean et Jeanne Guillot naîtront en 1787 mais seule Jeanne survivra.

Quant aux prénoms, l'usage voulant qu'un garçon reçoive celui de son parrain et une fille celui de sa marraine est presque toujours respecté. Les minimes exceptions méritent à peine d'être signalées. Comme partout, Jean, Pierre, François dominant chez les garçons. Pour les filles, c'est Marie, de très loin, puis Jeanne. Cette uniformisation est évidemment due à l'usage qui vient d'être rappelé. La

---

<sup>8</sup> Bussac ou Le Douhet, toutes deux limitrophes.

diversité est encore moindre chez les filles car Marie représente plus de la moitié du corpus. Un seul prénom local émerge : Eustelle<sup>9</sup>. Le prénom Elisée, qui n'est pas celui du parrain, fait justement partie des très rares exceptions. Aucune explication immédiate ne vient à l'esprit pour ce prénom biblique plutôt rencontré chez les protestants.

Les homonymies peuvent donc être fréquentes, corrigées par l'usage des surnoms, souvent transmissibles, commun à cette époque. On en trouve deux mentionnés dans les actes : « Tailleur » et « La Verdure ». Par ailleurs, la stabilité des prénoms est incertaine ; l'enfant Guindet baptisée sous le nom de Jeanne en mars 1781 est probablement la même que celle enterrée en août 1782 sous le nom de Marie.

Garçons		Filles	
Jean <sup>10</sup>	34	Marie <sup>11</sup>	61
Pierre <sup>12</sup>	20	Jeanne	23
François	13	Catherine	9
Charles <sup>13</sup>	8	Marguerite	7
Jacques	8	Eustelle	4
Louis	8	Madeleine	4
Etienne	5	Anne	3
Matthieu	3	Elisabeth	2
Philippe	3	Autres : Françoise, Isabelle, Marthe, Renée Madeleine	4
Michel	2		
René	2		
Guillaume	2		
Joseph	2		
Autres : Alexandre, Barthélemy, Benjamin Philippe, Célestin, Elisée, Jacques Etienne Benjamin, Jean- Baptiste, Simon, Vincent	9		
	120		117

Il est le plus souvent difficile d'établir quel lien unit l'enfant à ses parrains et marraine. Parfois, il est clairement mentionné qu'il s'agit d'un grand-parent, d'un oncle ou d'une tante, d'une cousine germaine. Il arrive aussi que le parrainage place l'enfant sous la protection d'un notable. A l'inverse, on voit la petite Marie-Françoise Berton, fille d'un bourgeois négociant, avoir pour parrain le carrier Jean Babin, probablement un employé de son père. Le vicaire est parrain une fois. Dans un cas

9 Les actes font par ailleurs apparaître quelques Eutrope.

10 Dont 3 composés (-Alexandre, -Matthieu, - Simon), sauf Jean-Baptiste, compté séparément.

11 Dont 20 composés, pour la moitié des -Madeleine, les autres -Anne, -Françoise, Jeanne etc. étant peu représentés

12 Dont 4 composés (-Jean 3, -Michel).

13 Dont un Charles Toussaint.

insolite, le parrain et la marraine sont les homonymes exact des parents.

## LES MARIAGES

Durant les 11 années que couvre cette étude, 34 mariages seulement seront célébrés, soit environ 3 par an. Les conclusions dégagées à partir de ce petit corpus seront de ce fait limitées. Le taux de nuptialité, en moyenne, ne s'écarte pas de manière significative de celui observé à cette époque mais d'importantes disparités se remarquent dans la répartition : aucun mariage au cours des années 1780 et 1785 contre pas moins de 9 - le quart du corpus - pour l'année 1782. Faisant suite à l'année noire que fut 1779, le creux de 1780 s'explique, peut-être rattrapé en 1782.

1779	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789
2	0	4	9	5	3	0	4	1	4	2

Les usages de l'époque sont respectés : le carême, l'avent - les « temps clos » - sont de fait interdits tout comme, en pratique, les périodes d'intense activité agricole. Le mariage est célébré dans la paroisse d'origine de l'épouse, c'est-à-dire qu'en principe ne se marieront à Saint-Vaize que des jeunes filles nées dans la paroisse. Cependant, on admet qu'une jeune fille puisse se marier dans la paroisse où elle est résidente depuis un certain temps. C'est le cas pour 4 mariages<sup>14</sup>. Pour une union, c'est l'inverse : résidant depuis trois ans à Saint-Savin, la jeune fille choisit de célébrer son union à Saint-Vaize.

Deux doubles mariages de frères et sœurs sont célébrés, celui de Pierre et Eustelle Loiseau, le 7 janvier 1782, et celui de Louis et Françoise Guillot, le 26 juin 1786. En revanche, les frères Jean et Pierre Creunier se marieront tous les deux en 1784 mais respectivement en février et juin.

L'âge des mariés n'étant jamais précisé, il n'est ainsi pas possible, sans engager des recherches complexes et aléatoires, de déterminer l'âge moyen de la nuptialité et l'écart d'âge entre les époux. Peu de jeunes filles mineures, en tout cas, sont mentionnées (consentement du père, ou du curateur, pour les moins de 25 ans).

Les remariages sont moyennement fréquents : 6 seulement. Deux unissent deux veufs. Pour les autres, trois concernent un veuf et un une veuve.

Dans leur majorité, les mariés n'ont pas leur quatre parents encore en vie<sup>15</sup>.

	2 parents en vie	1 parent en vie	0 parent en vie
Epoux	13	18	2
Epouse	15	17	1

Contrairement à une idée reçue, on ne choisit pas son époux ou épouse dans les très proches environs : avec la marge d'imprécision liée à la notion de résidence, on peut dire qu'environ la moitié des unions concernent au moins un conjoint issu d'une autre paroisse. Certes, c'est alors le

<sup>14</sup> Entre 18 mois et plus de 6 ans de résidence.

<sup>15</sup> Pour un des remariages entre veufs la filiation n'est pas mentionnée.

plus souvent Taillebourg, Saint-Savin, Le Douhet, Saint-Saturnin (aujourd'hui Port-d'Envaux) ... mais il faut parfois regarder un plus loin : Saintes, Chaniers, La Chapelle-des-Pots, Orlac<sup>16</sup>, ..., voire passer les limites du diocèse : deux hommes viennent de celui d'Angoulême et un de celui d'Amiens mais il est en garnison à Brest.

Il ne semble pas exister, en revanche et même si les indicateurs sont défailants, de mixité socio-économique. Les femmes sont la plupart du temps considérées comme sans profession (deux servantes sont mentionnées) mais la profession du marié est généralement indiquée ainsi que, parfois, celles des pères.

Profession du marié	Nombre
np	8
journalier	10
pierrier, carrier ...	8
matelot	2
farinier	2
laboureur	2
marchand	1
chirurgien	1

Nous reviendrons sur la question des professions mais on voit que deux dominent : celles liées à l'extraction de la pierre et celles de l'agriculture, sachant que les professions non précisées ne modifient probablement pas cette distribution.

De plus, le nombre de signatures au bas de l'acte donne également une tonalité. Comme il n'existe pas à cette époque de témoins désignés, tous les assistants ont de ce fait qualité de témoin et ne manquent jamais de signer quand ils sont en mesure de le faire<sup>17</sup>.

0 signature	1 à 3 signatures	3 à 6 signatures	+ de 6 signatures
9	11	8	6

La cérémonie du 16 janvier 1781, unissant François Le Bel, chirurgien major au régiment de Banigré, et Marie-Anne Allenet, fille d'un négociant, est assurément la plus huppée et l'acte accumule les signatures.

Il reste à dire un mot des dispenses, la consanguinité restant dans les textes très fermement proscrite<sup>18</sup>. On trouve une dispense pour 3e degré de parenté, accordée, semble-t-il, sans difficulté. Plus complexe est le cas de Jean Cartier et de Jeanne Fétis qui, mariés le 21 janvier 1788, actent dix jours plus tard qu'ils se sont découvert un degré (3e ou 4e) de consanguinité et obtenu une dispense de l'évêque, leur mariage étant ainsi « réhabilité ».

<sup>16</sup> Aujourd'hui intégrée à Dompierre-sur-Charente.

<sup>17</sup> Le qualificatif n'est pas pris en compte. Certaines signatures peuvent être malhabilement tracées, révélant une très timide sortie de l'analphabétisme ; d'autres, au contraire, sont parfaitement calligraphiées, dénotant une maîtrise accomplie de l'écrit.

<sup>18</sup> Dans les *Rituels* diocésains, une longue partie du chapitre « mariage » est alors - et restera - consacrée à ce problème. Voir, par exemple, *Rituel du diocèse de La Rochelle*, part. 1, La Rochelle, 1829.

Pour les veufs la dispense des bans, totale ou partielle, est plus fréquente.

## LES SÉPULTURES

Six remarques sont d'emblée à formuler à partir des 144 sépultures de la période :

- L'inhumation a quasiment toujours lieu le lendemain du décès ; exceptionnellement – et cela touche surtout les très jeunes enfants – elle peut avoir lieu le jour même
- Les obsèques peuvent être célébrées n'importe quel jour de la semaine, y compris le dimanche
- L'inhumation a toujours lieu dans le cimetière paroissial qui alors entourait l'église<sup>19</sup>
- Le témoin est l'inamovible sacristain, Louis Février
- La cause du décès n'est malheureusement pas mentionnée sauf s'il s'agit d'une noyade
- Les défunts étrangers à la paroisse sont rares ; il peut s'agir d'enfants en nourrice<sup>20</sup> ou d'adultes de paroisses limitrophes probablement décédés à Saint-Vaize pour des raisons familiales qui nous échappent.

La célébration semble d'ordinaire assez simple. Le seule exception est l'enterrement de d'Alexandre Allenet, bourgeois de Port-la-Pierre, inhumé le 16 août 1784 en présence des abbés Bonnisseau, curé de Bussac, et Mesnard, vicaire de Saint-Savin, qui se sont déplacés pour ce notable.

Si la mortalité infantile est terrible, on peut être surpris de constater que la mortalité des femmes en couches est très faible. Une seule décède quelques jours après le baptême de son enfant. Certes, un enfant mort-né ou ayant péri avec la parturiente n'est pas baptisé<sup>21</sup> et n'apparaît donc pas dans les registres ; le décès de la mère pourrait donc être attribué à une autre cause. Cette objection est à rejeter : même si ce peut être le cas pour quelques-unes, les jeunes femmes décédées en âge de procréer sont trop peu nombreuses pour modifier notre remarque.

La longévité est faible comme le montre le tableau ci-dessous. Donner une moyenne serait peu significatif si l'on considère que plus de la moitié des décès concerne des enfants de moins de 5 ans et que leur âge – quelques exemples peuvent être mis en évidence – est parfois donné de manière très approximative. C'est peut-être un peu plus de la moitié des enfants qui atteindront l'âge de la nuptialité. Saint-Vaize ne semble pas trop s'écarter des chiffres de l'époque, qui restent effrayants. Le *turnover*, si l'on passe l'expression, est étourdissant : c'est plus du tiers de la population qui se renouvelle en une décennie avec cependant un net accroissement. Passé 70 ans, on ne trouve plus que de rares survivants. Avec ses 90 ans, Jean Bigot fait figure de Mathusalem mais ... il n'est même pas originaire de la paroisse, venant de l'Angoumois.

Âge au décès	Nombre de décès
- d'un mois	20
1 mois à 11 mois	34

<sup>19</sup> En conformité avec la récente ordonnance royale (30 mars 1776) interdisant l'inhumation dans les églises auparavant largement pratiquée.

<sup>20</sup> Plus le petit noyé.

<sup>21</sup> Je ne trouve pas d'explication immédiate pour le petit François Vieuille, inhumé le 24 juin 1779 à l'âge d'un jour sans avoir été baptisé

1 an à 4 ans	26
5 ans à 14 ans	8
15 ans à 29 ans	12
30 ans à 49 ans	17
50 ans à 69 ans	17
70 ans et +	5
np	5

## L'ÉPIDÉMIE DE 1779

Une surmortalité, touchant presque exclusivement les enfants marque cette année. Elle ne peut s'expliquer autrement que par l'épidémie de dysenterie qui affecte la France, tout spécialement dans les provinces de l'Ouest<sup>22</sup>.

Sur un nombre estimé de 175 000 victimes, 90 000 se répartissent dans les généralités de Poitiers, La Rochelle, Tours<sup>23</sup> et Rennes. L'indice des sépultures, fixé à 100 sur la moyenne de la décennie 1779 excepté, atteint 174 pour La Rochelle, juste derrière Poitiers. Quant au rapport sépultures / baptêmes, il y détient le record avec 153 / 100. Au sein de la généralité de La Rochelle, le nord-ouest et le sud-est sont relativement épargnés, le fléau frappant durement de Matha à la Gironde avec une forte densité aux alentours de Saintes, la ville elle-même étant moins touchée que l'ensemble de la zone.

On compte à Saint-Vaize 31 décès cette année-là, soit presque le quart des sépultures enregistrées au cours des 11 années étudiées. Par rapport à la décennie suivante, 1780-1789, l'indice des décès explose et approche 275, le rapport sépultures/baptêmes se situant dans les parages du record régional.

Il faut cependant remarquer que l'épidémie, d'une manière générale, frappe principalement à l'automne et la tranche des 5-15 ans. A Saint-Vaize, si les décès sont nombreux en septembre et octobre, une première vague frappe dès le mois de mai<sup>24</sup> et les tout jeunes enfants - moins de 5 ans - sont les plus atteints. Sur la pathologie, qui suscite très vite de nombreuses observations et publications mais restera ensuite presque oubliée pendant deux siècles, les médecins s'accordent à penser qu'il s'agit d'une dysenterie bacillaire. L'origine en reste inconnue mais, une fois encore, on s'accorde à penser que les conditions d'hygiène, la pauvreté, la promiscuité et la mauvaise alimentation constituent des facteurs aggravants, bien que 1779 soit pourtant une année de récoltes plutôt satisfaisantes. Il faut encore ajouter à cela les remèdes inadaptés, par exemple la suralimentation qui achève les malades épuisés par les vomissements.

Avec les moyens de l'époque, l'Etat réagit sans tarder, dépêchant des médecins dans les paroisses rurales les plus éprouvées. On ignore - mais je n'ai pas poussé les recherches plus loin - si Saint-Vaize a été visitée. F. Lebrun concluait son article en souhaitant que des analyses plus fines soient menées, notamment à partir des registres paroissiaux. Nous avons peut-être ici des éléments de contribution.

<sup>22</sup> On se reportera à l'excellent article de François LEBRUN, *Une grande épidémie en France au XVIIIe s. : la dysenterie de 1779*, dans *Annales de démographie historique*, 1973, n° 1, p. 404-415)

<sup>23</sup> Principalement l'Anjou, sa partie ouest.

<sup>24</sup> Mais il peut s'agir d'une autre pathologie.



## NOYADES

Le 18 mai 1779 est inhumé le matelot Pierre Veillon «de la paroisse de Blanzac, trouvé noyé sur le rivage de la Charente », en présence de Jean Nicolas, marinier maître de barque, et d'Alexandre Guilliot, négociant. Le 19 juin 1785, la victime est le petit Jean Fleury, 3 ans, « de la paroisse de Taillebourg trouvé noyé au lieu de Port la Pierre ».

## ENFANTS PLACÉS

Les enfants morts au sein d'une famille qui n'est pas la leur peuvent être placés en nourrice par leurs parents<sup>25</sup> ou confiés par une institution à une famille d'accueil.

Un petit François Joseph, enfant trouvé âgé de 9 mois, et placé chez Marie Barret, femme du journalier François Berton, est enterré le 9 janvier 1786.

Les cas le plus douloureux sont celui de cet enfant « mal » (sic), inhumé le 4 novembre 1779, « enfant trouvé âgé de six mois de l'hôpital de Rochefort donné à nourrice à Marie Thoreau, femme de Jacques Veireau, du village de Lozeray ». Et encore de cet autre de 17 mois, du même établissement, confié à Marie Rousseau, du village de la Salle, « ayant au col un cordon verd y a (...) une médaille en plomb marquée du numéro soixante et dix neuf ». Ainsi, les malheureux n'auront rien obtenu de toute leur courte vie, pas même d'être inhumés avec un nom.

## LES MÉTIERS

Si le domicile n'est pas toujours mentionné, le métier des hommes l'est presque toujours. Pour les femmes, entre la « servante domestique » et la « bourgeoise », rien n'est indiqué. Essayons de dégager quelques tendances<sup>26</sup>.

Quatre groupes se distinguent :

### 1 - Les métiers de la pierre

Le terme générique au début de la période étudiée est « pierrier ». On trouvera plus tardivement « pierrier », « carreyeur », « carrier » ou « carrier ». Aucune distinction hiérarchique n'émerge au sein de ce groupe qui semble dominant quantitativement. Il ne semble pas exister de terme distinguant le manœuvre de l'ouvrier qualifié et du contremaître. Un « tireur de pierre » est mentionné une fois.

### 2 – Les métiers de l'agriculture

Au bas de l'échelle, dans ce groupe social, se trouve le journalier. Un peu mieux loti est le laboureur à bras. Meilleure encore est la condition du laboureur à bœufs, la progression se faisant en termes de propriété et de niveau de vie.

Evidemment, les vigneron sont bien représentés.

---

25 On ne peut dire si certains jeunes enfants décédés sur Saint-Vaize mais déclarés d'une autre paroisse sont décédés subitement, vivaient temporairement avec leur parents hors de leur paroisse d'origine, ou étaient en nourrice.

26 Faute de pouvoir éliminer tous les doublons et les hommes étrangers à Saint-Vaize, vouloir produire des statistiques très fiables serait illusoire. De plus, la profession indiquée est celle sous laquelle l'homme est connu mais la polyvalence est la règle à cette époque. Le carrier cultive un petit lopin, le charpentier possède sa vigne ...

Associés à l'agriculture, les moulins sont une composante essentielle de la vie économique. Le meunier, propriétaire ou non, s'occupe exclusivement de son moulin. Le farinier, souvent attaché à un moulin, commercialise la farine ou assiste le meunier en période de grande activité, notamment pour les transports. Les fariniers sont nombreux à Saint-Vaize et il semble, d'après des recoupements avec d'autres documents d'époque, que la distinction meunier/farinier ne soit pas toujours très stricte.

L'amoula(n)geur est un charpentier-ébéniste spécialisé dans les moulins. Il confectionne les coffres, les huches etc. mais peut être sollicité pour le façonnage des roues à aubes, des rouets, des lanternes très exigeants en temps et en savoir-faire.

### 3 – Les métiers liés au fleuve

La navigation sur la Charente, axe de grande circulation fluviale, met en jeu une hiérarchie assez claire. Le matelot est un simple employé. Le marinier gouverne une embarcation. Le maître de barque possède sa gabarre.

Profession connexe, le charpentier de navires est indispensable à cette activité.

### 4 – L'artisanat et le commerce

Ce groupe est, de loin, moins nombreux que les trois premiers. Au fil des actes, on rencontrera un bonnetier de Taillebourg, un maréchal, un tisserand, un tailleur d'habits, un huilier, un mercier, un marchand de bois, un serrurier, un tourneur en bois, un filassier ....

Restent quelques professions au sommet de la pyramide sociale : bourgeois négociant, négociant, chirurgien-major, maître-chirurgien à Saintes, sous-lieutenant de cavalerie ....

A la veille de la Révolution, la paroisse de Saint-Vaize ne se distingue guère dans sa vie, ses usages et son fonctionnement des paroisses comparables de son temps. Son centre économique très actif de Port-la-Pierre et ses deux familles fortunées, les Allenet et les Berton, secondairement les Guillot, ne font pas oublier sa pauvreté endémique. Nous aurons l'occasion d'étudier bientôt son évolution.

Christian BARBIER